



12, avenue Maximilien Robespierre

94400 Vitry-sur-Seine

[adecr94@gmail.com](mailto:adecr94@gmail.com)

☎ 01 46 82 04 91

☎ 06 14 44 03 85

Vitry-sur-Seine, le 20 novembre 2013

Monsieur Vincent PEILLON  
Ministre de l'Éducation  
Ministère de l'Éducation nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

L'Association départementale des élus communistes et républicains du Val-de-Marne, qui compte plus de 300 élus dont plusieurs maires, souhaite attirer votre attention sur la loi dite « d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école ».

Bien que celle-ci comporte des avancées telles que l'affirmation du « tous capables », la priorité donnée à l'école primaire, une reprise de l'accueil des enfants de « moins de 3 ans » en maternelle, la formation des enseignants, l'arrêt des suppressions de postes, force est de constater que cette loi n'est pas à la hauteur des besoins et des attentes.

La rentrée scolaire de 2013 en est l'illustration avec des demandes légitimes d'ouvertures de classes non satisfaites, des RASED toujours autant démunis, des enfants de moins de 3 ans encore sur des listes d'attente, ce qui suscite colère et incompréhension chez les parents, les enseignants et les élus locaux.

Mais cette rentrée scolaire, c'est aussi la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, un décret très controversé qui suscite plus d'interrogations qu'il n'en résout. Il avait conduit l'ensemble des Maires du Val-de-Marne à ne pas le mettre en place en 2013.

Au plan national, il ne concerne que 22% des élèves.

Cette réforme construite sans concertation avec les acteurs locaux, favorise le transfert aux collectivités territoriales des compétences qui sont celles de l'Éducation nationale, en particulier dans les domaines artistiques, culturels et sportifs.

Au lieu d'être un des fondements une réforme de notre système éducatif en faveur de la réussite pour tous, elle est la clé pour territorialiser l'éducation au risque d'accentuer les inégalités territoriales.

Cette réforme nous est imposée à l'heure où les collectivités ont de plus en plus de difficultés à établir leur budget pour faire face aux besoins et aux attentes d'une population toujours plus fragilisée, toujours plus touchée par la crise.

Même si la reconduction du fonds d'amorçage pour 2014 vient d'être décidée lors du débat budgétaire à l'Assemblée Nationale, l'Association des Maires de France évalue à 150 € par enfant et par an la mise en place du décret.

Cela intervient au moment où les parlementaires débattent de l'avenir des collectivités territoriales au travers du projet de loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles. Ce texte vide les communes de leur raison d'être et pose la question du devenir de la démocratie locale, de la libre administration, de la gestion financière et des moyens dont elles pourront disposer.

C'est pourquoi, comme la délégation des élus de notre association l'a exposé, le 15 octobre dernier, à Madame Laporte, Directrice Académique des services de l'Education Nationale, nous réaffirmons que l'école de la réussite de tous doit se faire durant l'obligation scolaire assurée par l'Education Nationale et que celle-ci doit être la même pour tous les élèves de France. L'école de la République est le pilier de l'unité nationale.

Nous portons depuis de longues années, des services municipaux périscolaires de qualité, accessibles aux familles grâce à l'application du quotient familial. Nous ne souhaitons pas qu'ils soient remis en cause.

Forts des enseignements issus de la large concertation menée depuis plusieurs mois dans chacune des villes sur les questions de l'école qui préoccupent, dans ses fondements, tous nos concitoyens, nous demandons la suspension de la mise en œuvre du décret. La réflexion sur les nouveaux programmes permettra aussi de redéfinir des rythmes plus appropriés et co-construits avec tous les partenaires.

Nous, élus de l'ADECR, réaffirmons notre détermination à construire avec l'ensemble de la communauté éducative l'école du 21ème siècle, à la hauteur des besoins, ce qui suppose de "remettre à l'endroit" l'ensemble du projet.